

Nancy le 15 mai 2014
MK/AC/BB – 071

Monsieur Gaël LEVEUGLE
Membre du CICPL et SYNDEAC
12, rue Madame de Vannoz
54000 NANCY

Monsieur,

Lors de notre rencontre avec les différents membres du collectif CICPL, vous avez souhaité m'interpeller sur vos inquiétudes légitimes quant aux dispositions prévues dans l'accord UNEDIC du 22 mars dernier sur le régime des intermittents.

Attaché à ce régime et soucieux d'un système de protection sociale des professions du spectacle juste, j'ai demandé à Monsieur le Ministre du Travail de ne pas agréer ce texte, par un courrier que je vous joins par la présente.

Je reste vigilant pour la défense d'une culture émancipatrice, dotée de moyens nécessaires pour qu'elle irrigue nos territoires et porte toujours l'imagination au pouvoir.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites qui seront apportées à ce dossier, et vous prie de croire, monsieur, en l'expression de mes sincères salutations. *Cordialement*


Mathieu KLEIN

Nancy le 15 mai 2014
MK/AC/BB – 069

COPIE

Monsieur François REBSAMEN
Ministre du Travail
Ministère du Travail, de l'Emploi et du
Dialogue social
101 rue de Grenelle
75 007 PARIS

Monsieur le Ministre,

J'ai rencontré récemment des professionnels du secteur culturel réunis en collectif. Ils m'ont fait part de leurs vives inquiétudes quant à leur système de protection sociale, et particulièrement au sujet de l'accord UNEDIC du 22 mars dernier. Cette réforme de la convention assurance-chômage durcit injustement et déraisonnablement leur régime.

Nous partageons un fort attachement à la culture et à ses acteurs, au lien social qu'ils génèrent sur nos territoires, et au levier économique qu'ils représentent. C'est pourquoi une réforme, aussi nécessaire qu'elle soit, ne peut avoir comme seul objectif de faire des économies, mais doit au contraire être porteuse de justice, sans précariser d'avantage ceux frappés comme nombre de nos concitoyens par la crise. Plusieurs points de cet accord, comme le délai de carence qui induit un différé d'indemnisations, doivent être à nouveau étudiés. Les propositions du comité de suivi, créé le 25 février 2004, peuvent être des bases intéressantes et justes pour lancer une discussion sur l'évolution du régime des intermittents.

C'est pourquoi je soutiens la demande faite de ne pas agréer le texte de la convention UNEDIC qui sera soumis au gouvernement dans les prochains jours, et de reprendre les discussions autour du régime des intermittents auquel notre collectivité accorde une forte importance au nom d'une vision de la société qui s'émancipe par la culture.

Comptant vivement sur votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma plus haute considération.



Mathieu KLEIN